



DÉLIBÉRATION N°2026/04/26

Groupement de commandes relatif à l'acquisition, la location et la maintenance des photocopieurs coordonné par l'ACSO

L'an deux mille vingt-six le 14 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur VIOLA Laurent, Maire,

Etaient présents : Laurent VIOLA / Daniel ROLLAND / Céline TURPIN / Claude WAMBA / Virginie SASSIN / Xavier EUVERTE / Nadine NAHAS / Mathieu GUÉRIDON / Cinthia CARLIER / Laurent DAIME / Véronique TÊTEFORT / Fabrice SPECQUE / Céline CARTIER / Yves BLANCHARD / Gwenaëlle BRAULT / François AMIOT / Frédéric DÉTAVE / Anna SCALA / Claude WOZNIAC-LECLERCQ / Sylvie POYÉ / Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Christelle TERRE / Estelle SUEUR

Etaient absents : Nadia AMAR (Pouvoir à Xavier EUVERTE) – Laëticia LAHORTE (Pouvoir à Daniel ROLLAND) - Jean-Michel MAZET (pouvoir à Frédéric BESSET)

Secrétaire de séance : Céline CARTIER

En exercice : 27

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1414-3 portant sur l'organisation des groupements de commandes,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 portant sur l'organisation des groupements de commandes,
Vu la délibération n°2020/12/17 en date du 17 décembre 2020 relative à la convention constitutive de groupement de commandes coordonnée par l'ACSO,
Vu la convention constitutive de groupement de commandes pour les marchés de télécommunication et diverses prestations informatiques signée en date du 09 février 2021, et notamment ses articles 5 et 6.

Considérant que l'ACSO propose d'adhérer au prochain groupement de commandes relatif à l'acquisition, la location et la maintenance des photocopieurs, qui sera attribué avant la fin de l'année 2026,

Considérant que ce groupement de commandes permet à la collectivité de réaliser des économies d'échelle, à la vue des volumes plus conséquents de commandes sur plusieurs collectivités de l'ACSO,

Considérant qu'à titre indicatif le parc de photocopieurs est actuellement composé de 15 machines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Acte la volonté de la commune de participer au groupement de commandes de l'ACSO relatif à l'acquisition, la location et la maintenance des photocopieurs,
- Autorise le Maire à signer le contrat et toutes les pièces de nature administrative ou financière relative à ce groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 060-216005777-20260414-DEL20260426-DE



Vu pour extrait certifié conforme au registre
Saint Leu d'Esserent, le 14 avril 2026
Date de la convocation le 8 avril 2026
Le secrétaire de séance,

Céline CARTIER

Le Maire,

Laurent VIOLA